Informations de base

2000/0152(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure caduque ou retirée
Riz: régime de soutien aux producteurs **Subject** 3.10.06.03 Céréales, riz 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Agriculture et pêche	2300	2000-10-23
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Agriculture et développement rural		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/06/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0278	Résumé
03/07/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2000	Débat au Conseil		
17/03/2006	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/0152(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Traité CE (après Amsterdam) EC 036
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	AGRI/5/12867

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2000)0278	07/06/2000	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1229/2000 JO C 014 16.01.2001, p. 0151	19/10/2000	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0346/2000 JO C 144 16.05.2001, p. 0009	14/12/2000	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Riz: régime de soutien aux producteurs

2000/0152(CNS) - 07/06/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF: proposer une réforme de l'organisation commune du marché dans le secteur du riz. CONTENU: après examen attentif de tous les aspects, y compris de la compatibilité avec le GATT, la Commission est d'avis que l'intégration du secteur du riz dans le régime des cultures arables, combinée à la suppression du prix d'intervention, constitue la meilleure solution possible aux problèmes actuels (voir également CNS/2000/0151). Afin de mettre en oeuvre l'intégration du secteur du riz dans le régime des cultures arables, le règlement 1251/1999/CE du Conseil instituant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables doit être modifié. Il convient de prévoir une adaptation des superficies de base nationales ainsi que des rendements moyens pour incorporer le riz.